Tourisme: actions communautaires en 1992 et 1993. Rapport

1994/2063(COS) - 06/04/1994 - Document de base non législatif

Cette communication fait le point des actions communautaires en faveur du tourisme, au cours des années 1992 et 1993. En 1992, les actions, financées par un budget global de 5 642 000 ECUS, dont 70% des engagements ont été dépensés au titre de subventions, ont tourné autour de 3 objectifs: -l'amélioration de la connaissance du secteur, de ses composantes et de ses évolutions; -le développement de la coopération transfrontalière entre les différents acteurs du tourisme, notamment afin de favoriser la diversification des activités et leur développement en harmonie avec l'environnement; -la promotion de l'Europe en tant que destination touristique auprès des pays tiers lointains. 1993 a vu les actions de 1992 s'approfondir, grâce au premier véritable plan d'actions triennal dont la Communauté s'est dotée en juillet 1992, doté d'un budget de 18 mio d'écus. 3 axes ont été retenus: -la meilleure prise en compte du tourisme dans les politiques communautaires et dans les Etats membres; -la collaboration avec les représentants du secteur et les différents groupes professionnels; -le soutien à des activités spécifiques. En dehors de ces mesures directes, la communication analyse les politiques, programmes et autres mesures ayant un impact sur le tourisme: de la libre circulation des personnes à la fiscalité en passant par les politiques des consommateurs, des transports ou de l'environnement.